

# Programme d'assainissement de la CACEM

## Rapport final

### SOMMAIRE

Préambule.....	3
1 Extensions de réseaux .....	4
1.1 Commune de Fort de France .....	4
1.2 Commune de Schœlcher .....	6
1.3 Commune du Lamentin.....	6
1.4 Commune de Saint-Joseph.....	7
2 Devenir des mini-stations .....	9
3 Evolution des stations d'épuration .....	10
3.1 La station de la Rosière (Saint-Joseph) .....	10
3.2 La station de Pelletier (Le Lamentin).....	10
3.3 La station d'acajou (Le Lamentin) .....	10
3.4 La station de Gaigneron (Le Lamentin) .....	10
3.5 La station de Fond Lahaye (Schoelcher).....	11
3.6 La station de la Pointe des Nègres (Fort de France) .....	11
3.7 La station de Godissard (Fort de France).....	12
3.8 La station de Châteaubœuf (Fort de France) .....	12
3.9 Les stations de Dillon I et II (Fort de France).....	12
4 Evolution du traitement des eaux usées de collecte vis-à-vis du contrat de baie .....	14
4.1 Rappel succinct des enjeux du contrat de baie .....	14
4.2 Action du contrat de baie concernant le programme d'assainissement de la CACEM.....	14
4.3 Adéquation entre les fiches actions du contrat de baie et le programme d'assainissement de la CACEM.....	15
5 Investissements à réaliser aux horizons 2015 et 2025 .....	16
5.1 Bilan des investissements par commune .....	16
5.2 Bilan des investissements pour la réalisation des extensions.....	20

## Programme d'assainissement de la CACEM

### Rapport final

5.3	Actualisation des investissements par rapport à leur échéance .....	23
6	Coûts d'exploitation .....	26
6.1	Commune de Fort de France .....	27
6.2	Commune de Schœlcher .....	27
6.3	Commune du Lamentin.....	28
6.4	Commune de Saint Joseph.....	28
7	Evolution du prix de l'eau .....	29
7.1	Commune de Fort de France .....	29
7.2	Commune de Schœlcher .....	29
7.3	Commune du Lamentin.....	30
7.4	Commune de Saint Joseph.....	30
8	Evolution des recettes .....	31
8.1	Nouvelles recettes .....	31
8.2	Subventions envisageables.....	31

## PREAMBULE

La CACEM assure la compétence de l'assainissement sur son territoire.

Afin de mettre en place une programmation des travaux d'assainissement cohérente avec la politique d'aménagement des villes, la CACEM a souhaité l'élaboration d'un document de synthèse des différents schémas d'assainissement.

Cette programmation des travaux d'assainissement, soumis à la CACEM, répond à trois grandes préoccupations propres à la mise en place d'une politique de développement durable à savoir :

- Garantir à la population, l'évacuation et le traitement des eaux usées, sans soucis.
- Protéger les milieux naturels superficiels (cours d'eau, baie des flamants) et souterrains (Nappe phréatique et alluviale).
- Anticiper la croissance démographique et économique de la ville de FORT-DE-FRANCE et de ses communes limitrophes SAINT-JOSEPH, LE LAMENTIN, SCHÆLCHER.

La mise en place du contrat de baie par la CACEM souligne la volonté de restaurer la qualité de la baie de Fort-de-France. L'assainissement, pour répondre aux objectifs de qualité, doit s'engager dans une phase de profonde transformation : de la collecte, au traitement en station d'épuration.

Dans le cadre de cette étude, le devenir des eaux usées a été analysé sur la base des zonages des communes du Lamentin, de Saint-Joseph et de Schœlcher et du schéma directeur d'assainissement de Fort-de-France.

L'objet final de ces examens est de présenter :

- ⇒ les extensions de réseaux de collecte et des capacités de traitement par tranches prévisionnelles pressenties sur chaque commune
- ⇒ le programme sommaire d'amélioration de la gestion et du contrôle ou du raccordement des mini-stations privées.

Suite à ce programme, il est proposé un chiffrage de chaque opération et une actualisation de la programmation et des coûts des opérations envisagées dans les zonages réalisés en 2001, 2002 et 2003, pour les communes du Lamentin, Saint-Joseph et Schœlcher. Les données récentes du Schéma Directeur d'Assainissement de Fort-de-France seront reprises.

# 1 EXTENSIONS DE RESEAUX

Deux horizons ont été considérés pour la réalisation des travaux d'extension de réseau.

- ⇒ Le premier horizon est prévu à 2015. Il va permettre à la fois la résorption des quartiers non assainis collectivement, situés au sein d'une zone assainie collectivement, et l'extension des réseaux dans les quartiers où l'habitat est dense et pour lesquels leur raccordement ne présente pas ou peu de contraintes.
- ⇒ Le second horizon, prévu à 2025, va permettre la résorption des installations d'assainissement non collectif et notamment les mini-stations. Actuellement, celles-ci présentent un fonctionnement souvent médiocre à l'origine de pollutions chroniques du milieu naturel. Ce second horizon va permettre également à la commune de Fort de France de se mettre en cohérence avec son périmètre d'agglomération.

## 1.1 COMMUNE DE FORT DE FRANCE

### 1.1.1 Horizon 2015

Il est prévu de raccorder près de :

- **800 Equivalents Habitants (Eq-Hab) sur le réseau de Châteaubœuf** : répartis sur trois zones de résorption de l'assainissement non collectif en zone collectif. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées de **C1-EXT15 à C3-EXT15**.
- **3 090 Eq-Hab sur le réseau de la station de Godissard** : répartis en 2 extensions de réseaux. Le secteur Morne Coco (G2-EXT15) est en fait une extension qui va se mettre en place en même temps que le projet d'aménagement des terrains « Peslage » mené par la commune de Fort de France. Tandis que l'extension de Ravine Vilaine (G1-EXT15) est un projet en cours qui va permettre de résorber trois mini-stations privées présentant un fonctionnement peu fiable en comparaison d'un assainissement collectif (Plateau Tiberge, Résidence des Iles, résidence Tire d'ailes).
- **980 Eq-Hab seront transféré du bassin de collecte de la Pointe des Nègres vers la station de Dillon**. Ce transfert sera fait depuis le poste de refoulement de Texaco. Au niveau de ce poste, le refoulement vers la Pointe des Nègres sera abandonné suite à la mise en place d'un refoulement en direction du poste de refoulement de la Pointe Simon.
- **6 890 Eq-Hab sur la tranche I de la station de Dillon** : répartis en **7 extensions disséminées sur Fort de France** qui sont des zones de résorption d'assainissement non collectif. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées de **D11-EXT15 à D17-EXT15**. L'extension D11 va exclusivement permettre la suppression de la station 6 LES la Meynard qui se situe dans une zone relativement dense, de surcroît à proximité du CHU de la Meynard.
- **11 250 Eq-Hab sur la tranche II de la station de Dillon** : répartis en **13 extensions disséminées sur Fort de France**. Ce sont des zones de résorption d'assainissement non collectif. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées de **D21-EXT15 à D213-EXT15**. L'ensemble de ces extensions va permettre de résorber 19 mini-stations (Forum Dillon, Centre Militaire, Lycée Schœlcher, Centre commercial, CCIM bâtiment, CCIM sanitaire, France Télécom,

## Programme d'assainissement de la CACEM

### Rapport final

pointe des grives, France Télécom, Etang Z'abricot, Multicap, Restaurant la Terrasse, roche union, Cyclades, Kerilia, amaryllis, goyaves, corail, rue de l'union, crosma, fort de la Pointe des Nègres) et de démanteler 1 fosse septique posée pour assainir un immeuble rue de l'union.

► Sur Fort de France, il est prévu d'ici à **2015** de raccorder près de **22 000 Eq -hab** via 25 extensions et de supprimer 28 mini stations. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une **recette de 104 M€ sur 50 ans**.

### 1.1.2 Horizon 2025

Il est prévu de raccorder près de :

- **1 360 Eq-Hab sur le réseau de Châteaubœuf** : répartis en 2 extensions. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées **C1-EXT25** et **C2-EXT25**. Elles vont permettre respectivement de supprimer 1 et 2 mini-stations (La Meynard, Lotissement les Everglades et le Lotissement du Gué)
- **4 060 Eq-Hab sur le réseau de la station de Godissard** : répartis en 6 extensions de réseaux. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées par **G1-EXT25** et **G6-EXT25**. Ces six extensions vont permettre de se conformer au PLU et à l'arrêté du périmètre d'agglomération tout en supprimant les 4 mini-stations suivantes : les vallons de balata, les colibris, Calista, terrasse de Balata.
- **1 750 Eq-Hab sur la station de traitement de la Pointe des Nègres**. Cette extension en limite communale avec Schœlcher va permettre d'absorber à elle seule 3 mini-stations représentant près de 300 Eq-Hab. Il s'agit des mini-stations des lotissements Laetitia, le vieux moulin et du parc des rochers. Elle est nommée **PN1-EXT25**.
- **5 450 Eq-Hab sur la tranche I de la station de Dillon** : répartis en 4 extensions. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées de **D11-EXT25** à **D14-EXT25**. Elles vont permettre la suppression de 6 mini-stations (Foyer des jeunes travailleurs, résidences volubilis, Astorias, Charmilles, Morne Surey, les Hameaux de la vallée.
- **6 220 Eq-Hab sur la tranche II de la station de Dillon** : répartis en 6 extensions. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées de **D21-EXT25** à **D26-EXT25**. Elles vont permettre la suppression de 5 mini-stations (Général Béal, Lunette Bouillée, AMEP, La charmeuse, La quiétude).
- **De mettre en place un réseau de transfert depuis la station de la Pointe des Nègres vers la station de Dillon**. Ce dernier permettra de transférer jusqu'à 8 800 Eq-Hab.

► Sur Fort de France, il est prévu d'ici à **2025** de raccorder près de **18 800 Eq -hab** via 19 extensions et de supprimer 20 mini stations. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une **recette de 89 M€ sur 50 ans**.

## 1.2 COMMUNE DE SCHŒLCHER

### 1.2.1 Horizon 2015

Il est prévu de raccorder, les quartiers de Fond Bernier (y compris la Colline), Anse Collat (Ouest et Est), Anse Madame – Grand Village (y compris Cité Saint-Georges) et Ravine Touza - Case Navire représentant près de **6220 Eq-Hab sur la station d'épuration de la Pointe des Nègres**. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées **S1-EXT15 à S5-EXT15**. Ces extensions vont permettre de supprimer deux mini-stations sur Anse Collat, une sur Case Navire et de supprimer la station de Fond Lahaye.

Ainsi cela portera le nombre d'équivalent habitant en provenance de Schœlcher en entrée de la station de la Pointe des Nègres à 21 876 EH.

► Sur Schœlcher, il est prévu d'ici à **2015** de raccorder près de **6 220 Eq -hab** via 5 extensions et de supprimer 2 mini stations. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une **recette de 29,5 M€ sur 50 ans**.

### 1.2.2 Horizon 2025

Entre 2015 et 2025, une nouvelle extension sur les Hauteurs de Terreville, nommée sur le plan **S1-EXT25**, va être mise en place afin de raccorder près de **3045 Eq-Hab sur la station de la Pointe des Nègres**. Cette extension va permettre le démantèlement d'une mini-station de 200 Eq-Hab. Ainsi en considérant l'évolution démographique de la population, cela portera le nombre d'équivalent habitant en provenance de Schœlcher en entrée de la station de la Pointe des Nègres à plus de 27 200 EH

NB : l'évolution de la population raccordée a été déterminée en considérant le transfert de la station de Fond Lahaye vers la station de la Pointe des Nègre.

► Sur Schœlcher, il est prévu d'ici à **2025** de raccorder près de **3 045 Eq -hab** via 1 extension et de supprimer 1 mini station. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une **recette de 14,5 M€ sur 50 ans**.

## 1.3 COMMUNE DU LAMENTIN

### 1.3.1 Horizon 2015

Il est prévu de raccorder près de :

- **23 900 Eq-Hab sur la station de Gaigneron**, via 7 extensions. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées de **L1-EXT15 à L7-EXT15**. Elles vont permettre de supprimer près de 14 mini-stations situées pour l'essentiel dans les zones industrielles de Californie, des Mangles, Lézarde, à proximité de la distillerie la Favorite et dans les secteurs de Long pré et Pays Mélé. En plus de ces 23 900 Eq-hab, il est prévu de raccorder sur la station de Gaigneron :

## Programme d'assainissement de la CACEM

### Rapport final

- 5 500 équivalents habitants actuellement raccordés sur la station de traitement des eaux usées d'Acajou.
- 8 500 équivalents habitants en provenance de Bois carré.
- 80 équivalents habitants en provenance du Lareinty (en cours)

Remarque : sur les 23 900 Eq-Hab près de 11 000 Eq-Hab transiteront par la station d'Acajou et seront transférés en même temps que les 5 500 Eq-Hab raccordés actuellement sur Acajou.

- **800 Eq-Hab sur la station de Dillon** en provenance de la ZI Jambette. Cette extension nommée **L3-EXT15** va permettre de supprimer au moins 1 mini-station.

► Sur Le Lamentin, il est prévu d'ici à **2015** de raccorder près de **38 800 Eq -hab** via 11 extensions et de supprimer 15 mini stations. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une **recette de 187 M€ sur 50 ans**.

### 1.3.2 Horizon 2025

Il est prévu de raccorder près de :

- **1 380 Eq-Hab sur la station de Gaigneron** via 2 extensions. Une sur le futur poste de refoulement qui sera situé en lieu et place de l'actuelle station de traitement des eaux usées d'Acajou. Cette extension dénommée **L1-EXT25** achèvera l'assainissement du quartier fortement urbanisé d'Acajou - Gondeau. La seconde **L3-EXT 25** permettra d'assainir le quartier Belème en le raccordant sur le futur réseau de transfert en provenance de la station de Rosière.
- **2 790 Eq-Hab sur la station de Pelletier** via une extension dénommée sur le plan L2-EXT25. Cette dernière permettra le démantèlement de la mini-station de Plaisance.

► Sur Le Lamentin, il est prévu d'ici à **2025** de raccorder près de **4 200 Eq -hab** via 2 extensions et de supprimer 1 mini station. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une **recette de 20 M€ sur 50 ans**.

## 1.4 COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

A plus ou moins court terme, l'ensemble des effluents de Saint-Joseph sera transféré vers la station d'épuration de Gaigneron.

### 1.4.1 Horizon 2015

Il est prévu de raccorder près de :

- **300 Eq-Hab sur la mini-station de Rivière Monsieur** via une extension dénommée **J1-EXT15**

## Programme d'assainissement de la CACEM

### Rapport final

- **450 Eq-Hab sur la station de Rosière ou la canalisation de transfert vers Gaigneron prévue** après le démantèlement et la mise en place du poste de refoulement Rosière. Ces raccordements se feront via 2 extensions. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées **J1-EXT15 et J2-EXT15**.

► *Sur Saint-Joseph, il est prévu d'ici à 2015 de raccorder près de 750 Eq -hab via 3 extensions et de supprimer 1 station. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une **recette de 2 M€ sur 50 ans**.*

#### 1.4.2 Horizon 2025

Il est prévu de raccorder près de **2 659 Eq-Hab sur la station de Gaigneron** via le futur poste de refoulement **situé en lieu et place de la station de Rosière**. Pour raccorder l'ensemble, il est prévu 9 extensions nommées de **J1-EXT25 à J8-EXT25**. Ces extensions permettront de démanteler 5 mini-stations (Choisy, les hameaux, belle étoile, rivière blanche Sud et rivière blanche Nord).

► *Sur Saint-Joseph, il est prévu d'ici à 2025 de raccorder près de 2659 Eq -hab via 9 extensions et de supprimer 1 station. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une **recette de 7 M€ sur 50 ans**.*



## 2 DEVENIR DES MINI-STATIONS

Il est actuellement recensé près de **135 mini-stations sur le territoire de la CACEM**. Elles figurent sur le plan d'ensemble annexé à ce rapport. Certaines n'ont pu être identifiées sur le terrain.

Le devenir des mini-stations est le suivant :

- Sur la commune de Fort de France :
  - Au moins 45 mini-stations seront démantelées.
  - 2 sont en cours de démantèlement ou démantelées (collège de Schœlcher et roche Union).
  - La mini-station de Colson sera réhabilitée et maintenue.
  - Les 14 autres n'ont pu être identifiées.
- Sur la commune de Schœlcher
  - Au moins 8 mini-stations seront démantelées.
  - Deux sont à étudier.
  - Les 5 autres sont à identifier.
- Sur la commune du Lamentin
  - Au moins 16 mini-stations seront démantelées.
  - Une dizaine trop à l'écart sera réhabilitée et maintenue (par exemple Morne Cabri, Club Nautique).
  - 8 sont à identifier.
- Sur la commune de Saint-Joseph
  - Au moins 6 mini-stations seront démantelées.
  - une douzaine trop à l'écart ont été ou seront à réhabiliter et à maintenir.
  - 7 sont à identifier.

► Sur les 135 mini-stations, **75 seront démantelées** et raccordées au réseau d'assainissement collectif soit **plus de 8500 Eq Hab.**

## 3 EVOLUTION DES STATIONS D'EPURATION

### 3.1 LA STATION DE LA ROSIERE (SAINT-JOSEPH)

Cette station, actuellement dimensionnée pour traiter 2 500 Eq-Hab, est fortement surchargée par temps de pluie. Elle sera à démanteler d'ici 2015. Le transfert de l'ensemble de ses effluents se fera vers la station de Gaigneron.

Dans l'attente de ce transfert, une réhabilitation de cette station de manière à ce qu'elle puisse traiter l'ensemble des effluents a été réalisée.

Pour permettre le transfert de la station de Rosière vers Gaigneron, via le poste de Mahaut, un poste de refoulement devra être mis en place. Ce dernier devra permettre **le refoulement d'ici 2025 de près de 3 330 Eq-Hab**. En outre, le réseau de transfert devra être dimensionné pour absorber l'ensemble des extensions prévues en piquage direct sur la canalisation. Aussi, il **devra permettre de réceptionner une charge maximale estimée à 6 300 Eq-Hab**.

**Le coût de ce transfert est estimé à 2900 k€.**

### 3.2 LA STATION DE PELLETIER (LE LAMENTIN)

Cette station, dont la capacité nominale actuelle de traitement est de 3 500 Eq-Hab, sera maintenue et permettra d'ici 2025 de traiter les effluents des extensions présentées précédemment. À l'horizon 2025, il devra être envisagé une extension de traitement pour passer de 3500 Eq-Hab à 5 000 Eq-hab.

**Le coût de cette extension de la station d'épuration de Pelletier est évalué à 1326 k€.**

### 3.3 LA STATION D'ACAJOU (LE LAMENTIN)

Cette station, dont la capacité nominale actuelle de traitement est de 5 000 Eq-Hab, va être démantelée d'ici 2015. Elle est actuellement surchargée et ne peut recevoir d'effluents supplémentaires d'ici la mise en place du poste de refoulement.

Ce poste permettra le transfert des effluents vers le poste de Mahaut. Les effluents seront alors repris et refoulés vers la station de traitement des eaux usées de Gaigneron.

Ce poste devra avoir une capacité suffisante de manière à pouvoir refouler l'ensemble des effluents, en provenance des extensions prévues, sans que le génie civil et le gros œuvre soient à reprendre. Le poste à mettre en place devra permettre de réceptionner au moins 16 500 Eq-Hab.

**Le coût de ce transfert est estimé à 5800 k€.**

### 3.4 LA STATION DE GAIGNERON (LE LAMENTIN)

Actuellement, la station de Gaigneron traite près de 30 000 Eq-Hab. Il est prévu d'ici 2025 d'y raccorder :

- Les extensions déjà présentées, y compris les mini-stations.

## Programme d'assainissement de la CACEM

### Rapport final

- Les effluents de la station de Rosière
- Les effluents de la station d'Acajou
- Des matières de vidange à hauteur de 40 m<sup>3</sup>/j représentant près de 3 000 Eq-Hab d'ici 2025.

Ainsi, la station de Gaigneron, dont la capacité nominale actuelle de traitement est de 35 000 Eq-Hab, devra être capable de traiter près de :

- 74 200 Eq-Hab d'ici 2015
- 81 600 Eq-Hab d'ici 2025

D'ici 2015, une tranche 2 de la station comprenant un traitement de l'azote et du phosphore devra être mise en place afin de permettre le traitement des effluents envisagés ci-dessus.

Entre 2015 et 2025, la mise en place d'une troisième filière devra être envisagée, sans quoi les extensions et le transfert de la station de Rosière ne pourront avoir lieu.

**L'opération de mise à niveau de la station d'épuration de Gaigneron prévoit un budget de 2500 k€ à l'horizon 2015 et 4000 k€ à l'horizon 2025.**

### 3.5 LA STATION DE FOND LAHAYE (SCHOELCHER)

La station de Fond Lahaye est prévue pour traiter près de 4 000 Eq-Hab ; elle n'est actuellement pas en surcharge par temps sec. Il est prévu de la transférer vers la station de la Pointe des Nègres et de mettre en place un poste de refoulement des effluents d'une capacité de près de 3 500 Eq-Hab d'ici 2015.

Dans le zonage, deux solutions avaient été évoquées pour le devenir de la station d'épuration : son transfert vers Pointe des Nègres et sa réhabilitation.

L'ensemble des récents travaux réalisés sur Schœlcher l'a été en intégrant le transfert de la station d'épuration de Fond Lahaye. L'optimisation des travaux, la continuité de service, l'optimisation des charges hydrauliques dans les postes de refoulement (lutte contre l'H<sub>2</sub>S), le foncier et le montant des investissements à réaliser sont autant de critères qui vont dans le sens du transfert.

**Le coût du transfert est estimé à 2100 k€.**

### 3.6 LA STATION DE LA POINTE DES NEGRES (FORT DE FRANCE)

Au vu des différentes extensions prévues sur Schœlcher et Fort de France, la station de la Pointe des Nègres, dont sa capacité nominale actuelle de traitement est de 30 000 Eq-Hab, devra :

- D'ici 2015, traiter près de 27 150 Eq-Hab
- D'ici 2025, traiter près de 30 000 Eq-Hab et refouler jusqu'à 5 260 Eq-Hab par temps sec et 8 800 Eq-Hab par temps de pluies afin de ne pas surcharger la station.

Au vu des charges à traiter et des normes de rejet projetées, il est proposé, afin de ne pas surcharger la station, de l'équiper d'un poste de refoulement qui renverra les effluents sur la station de Dillon. La mise en place d'une extension sur place semble moins viable technico-économiquement au vu des emprises foncières et du processus onéreux.

**Les travaux prévus pour ce transfert partiel des effluents vers Dillon sont estimés autour de 1460 k€.**

### 3.7 LA STATION DE GODISSARD (FORT DE FRANCE)

La station de Godissard a une capacité nominale de 13 500 Eq-hab ; elle ne traite pas le phosphore et l'azote.

Au vu des différentes extensions prévues sur Fort de France, la station de Godissard d'une capacité de 13 500 Eq-hab devra traiter :

- D'ici 2015, près de 13 500 Eq-Hab
- D'ici 2025, près de 16 000 Eq-Hab.

Aussi, au vu des charges à traiter, des normes de rejet projetées (mise en place d'une filière traitant l'azote et le phosphore) et des contraintes technico-économiques d'un transfert, la station actuelle devra être réhabilitée et étendue d'ici 2015.

**Le coût de la réhabilitation de la station de Godissard est évalué à 8000 k€.**

### 3.8 LA STATION DE CHATEAUBŒUF (FORT DE FRANCE)

Cette station dont la capacité nominale actuelle de traitement est de 14 500 Eq-Hab sera transférée vers les stations de Dillon I et II.

Aussi, un poste de refoulement devra être envisagé. Ce poste devra avoir une capacité suffisante de manière à pouvoir refouler l'ensemble des effluents, en provenance des extensions prévues présentées précédemment, sans que le génie civil et le gros œuvre soient à reprendre. Ainsi, le poste à mettre en place devra permettre de réceptionner près de 12 500 Eq-Hab à l'horizon 2025.

**L'opération de transfert de Châteaubœuf vers Dillon est évaluée à 1800 k€.**

### 3.9 LES STATIONS DE DILLON I ET II (FORT DE FRANCE)

Actuellement, les stations de Dillon I et II peuvent respectivement traiter jusqu'à 25 000 et 60 000 Eq-Hab. Il est prévu d'ici 2025 d'y raccorder :

- Les extensions présentées au chapitre 1
- Les effluents de la station de Châteaubœuf
- Les effluents de la zone de Jambette (800 Eq-Hab)
- Des matières de vidange à hauteur :
  - de 90 m<sup>3</sup>/j en 2015 et représentant près de 7 900 Eq-Hab
  - de 170 m<sup>3</sup>/j en 2025 et représentant près de 15 700 Eq-Hab

Ainsi, les stations de Dillon I et II devront être capables de traiter près de :

- 86 750 Eq-Hab d'ici 2015
- 129 400 Eq-Hab d'ici 2025

Pour ce faire, deux horizons de travaux sont envisagés :

- D'ici 2015, il devra être envisagé un réaménagement et une réhabilitation de la station afin de transformer les deux stations en une seule, constituée de deux filières par traitement boues activées en aération prolongée. Parallèlement, une filière de

## **Programme d'assainissement de la CACEM**

### **Rapport final**

traitement des matières de vidange et odeurs ainsi qu'un traitement de l'azote et du phosphore seront envisagés.

- D'ici 2025, la mise en place d'une troisième filière de capacité 39 400 Eq-Hab.

**Les travaux d'amélioration et d'extension des stations d'épuration Dillon 1 et 2 sont prévus en deux tranches : 7000 k€ en 2015 et 5000 k€ en 2025.**

## 4 EVOLUTION DU TRAITEMENT DES EAUX USEES DE COLLECTE VIS-A-VIS DU CONTRAT DE BAIE

### 4.1 RAPPEL SUCCINCT DES ENJEUX DU CONTRAT DE BAIE

Le contrat est construit autour de cinq enjeux (A à E) :

- A : Hypersédimentation, envasement de la baie et état des récifs coralliens
- B : Qualité des eaux littorales au regard des micropolluants
- C : Qualité bactériologique des eaux de la baie (nombreuses actions dans l'assainissement focalisées sur Fond Lahaye et Trois Ilets)
- D : Niveau trophique de la baie
- E : Qualité écologique et chimique des cours d'eau

Une analyse est conduite afin de vérifier la cohérence des fiches actions proposées dans le cadre du Contrat de Baie et du programme de travaux proposé ici dans le cadre du programme de la CACEM.

La cohérence doit exister tant en terme de l'étendue de l'action (niveau de traitement par exemple) qu'en terme de définition des priorités.

### 4.2 ACTION DU CONTRAT DE BAIE CONCERNANT LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA CACEM

Pour rappel le programme proposé se base à la fois sur :

- Un programme d'extension du réseau de collecte et des capacités de traitement
- Un programme sommaire d'amélioration de la gestion ou du contrôle ou du raccordement/reclassement des mini-stations privées

Voici les fiches actions définies dans le contrat de baie concernant ce programme d'assainissement de la CACEM :

#### **AMELIORER LA COLLECTE ET LE TRANSFERT DES EAUX USEES**

- Extension des réseaux de collecte des eaux usées – Enjeux C, D et E – **Priorité 1** – Planning 2009-2013

#### **AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION**

- Fiabilisation du fonctionnement hydraulique des step (mise en place de bassin tampon en entrée de station) – Enjeux C, D et E – **Priorité 1** – Planning 2009-2013
- Regroupement des step de capacité <1000 EH – Enjeux C, D et E – **Priorité 3** – Planning 2009-2013
- Améliorer les performances épuratoires des step >10000 EH pour les pollutions azotées [NGL]<15 mg/l ou Rdt >70% (traitement BA prolongée ou membranes à Pointe des Nègres et Dillon – Enjeux C, D – **Priorité 1** – Planning 2009-2013

Ainsi, quatre fiches action concernent ce programme

### **4.3 ADEQUATION ENTRE LES FICHES ACTIONS DU CONTRAT DE BAIE ET LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA CACEM**

Voici maintenant les solutions pour l'assainissement de la CACEM proposées dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux

#### **AMELIORER LA COLLECTE ET LE TRANSFERT DES EAUX USEES**

- Extension des réseaux de collecte des eaux usées

Des extensions sont prévues sur deux horizons, les quartiers les plus insalubres étant le plus souvent priorités. En mesures d'accompagnement des extensions sont prévus des renforcements des réseaux et des stations d'épuration.

Priorité est donnée aux extensions sur les travaux de réhabilitation ce qui est en cohérence avec les objectifs d'optimisation économique des travaux engagés par la collectivité (augmentation du nombre d'abonnés afin de permettre une meilleure capacité d'investissement en fonds propre).

**► Le contrat de baie même s'il met en avant trois niveaux de priorité, les échéances prévues sont extrêmement rapprochées, la plus lointaine est à 2013 ce qui apparaît incompatible avec le montant des enjeux liés à l'assainissement. L'horizon du programme est 2025 et il s'agit d'une échéance déjà ambitieuse au regard des travaux projetés.**

#### **AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION**

- Fiabilisation du fonctionnement hydraulique des step (mise en place de bassin tampon en entrée de station) :
- Regroupement des STEP de capacité <1000 EH

Les travaux d'extension prévus à l'horizon 2025 permettent de supprimer progressivement l'ensemble des mini-stations sur le territoire de la commune.

- Améliorer les performances épuratoires des STEP >10000 EH pour les pollutions azotées [NGL] <15 mg/l ou Rendement>70%.

Sur l'ensemble des unités supérieures à 10 000 EH qui seront maintenues voire étendues (Cf. chapitre 3), les travaux prévus permettront notamment, outre des extensions de filière, de mettre en place un traitement de l'azote et du phosphore afin d'être en conformité avec les normes de rejet projetées. A titre indicatif les conformités de rejet sont définies dans l'arrêté du 22 juin 2007 relatif au système d'assainissement collectif.

**► Il y a dans le cas des systèmes d'épuration une cohérence tant en terme d'objectifs à atteindre voire une exigence plus grande dans le programme des travaux avec le traitement du phosphore qu'en terme de délai de mise en œuvre.**

## 5 INVESTISSEMENTS A REALISER AUX HORIZONS 2015 ET 2025

Les tableaux ci-joints récapitulent, aux deux grands horizons que sont 2015 et 2025, la somme à allouer pour les 4 communes par type de travaux (extension, réhabilitation...).

### 5.1 BILAN DES INVESTISSEMENTS PAR COMMUNE

#### 5.1.1 Commune de Fort de France

Les investissements projetés sur les 5 grands bassins de collecte liés à la mise en place de l'assainissement collectif et au diagnostic et la réhabilitation des réseaux existants (Châteaubœuf, Godissard, Pointe des Nègres, Dillon 1 et 2) de Fort de France sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Bassin de collecte		Châteaubœuf	Godissard	Pointe des Nègres	Dillon I	Dillon II	Total	
2015	remise en état des réseaux	Diagnostic	370 000,00 €					370 000,00 €
		Réhabilitation y compris télégestion et mise en conformité lié à l'autocontrôle	172 500,00 €	195 000,00 €	334 000,00 €	274 000,00 €	1 025 000,00 €	2 000 500,00 €
	remise en état des postes de refoulement		1 381 900,00 €					1 381 900,00 €
	Extensions projetées	Extensions des réseaux de collecte	1 737 500,00 €	3 271 000,00 €	- €	9 553 500,00 €	9 165 000,00 €	23 727 000,00 €
		Stations d'épuration / transfert	1 800 000,00 €	8 000 000,00 €	1 460 000,00 €	7 000 000,00 €		18 260 000,00 €
<b>Sous Total 2015</b>		<b>5 461 900,00 €</b>	<b>11 466 000,00 €</b>	<b>1 794 000,00 €</b>	<b>13 327 500,00 €</b>	<b>13 690 000,00 €</b>	<b>45 739 400,00 €</b>	
2025	remise en état des réseaux	Diagnostic	885 000,00 €					885 000,00 €
		Réhabilitation y compris télégestion et mise en conformité lié à l'autocontrôle	237 000,00 €	857 500,00 €	335 500,00 €	1 647 500,00 €	2 777 000,00 €	5 854 500,00 €
	remise en état des postes de refoulement		492 800,00 €					492 800,00 €
	Extensions projetées	Extensions des réseaux de collecte	4 108 500,00 €	14 482 500,00 €	3 879 500,00 €	16 852 000,00 €	11 318 000,00 €	50 640 500,00 €
		Stations d'épuration / transfert	- €	- €	- €	5 000 000,00 €		5 000 000,00 €
<b>Sous Total 2025</b>		<b>5 723 300,00 €</b>	<b>15 340 000,00 €</b>	<b>4 215 000,00 €</b>	<b>20 999 500,00 €</b>	<b>16 595 000,00 €</b>	<b>62 872 800,00 €</b>	

**Tableau 1 : Investissement en assainissement collectif sur Fort de France à envisager aux horizons 2015 et 2025**

Les coûts présentés sont issus du projet de schéma directeur d'assainissement de Fort-de-France (décembre 2008).



**Programme d'assainissement de la CACEM**

**Rapport final**

**5.1.2 Commune de Schœlcher**

Les investissements projetés sur les grands bassins de collecte (Fond Lahaye et Pointe des Nègres) de Schœlcher sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Bassin de collecte			Fond Lahaye	Pointe des Nègres	Total en 2003	Total en 2007
2015	remise en état des réseaux	Diagnostic	30 000,00 €	123 000,00 €	153 000,00 €	<b>187 322,20 €</b>
		Réhabilitation y compris télégestion et mise en conformité lié à l'autocontrôle	650 000,00 €	2 350 000,00 €	3 000 000,00 €	<b>3 672 984,33 €</b>
	remise en état des postes de refoulement		- €	- €	- €	- €
	Extensions projetées	Extensions (y compris renforcement des ouvrages existants et démantèlement des mini-stations)	- €	8 821 750,00 €	8 821 750,00 €	<b>10 800 716,50 €</b>
		Aménagement des Stations d'épuration / transfert	2 100 000,00 €	- €	-	<b>2 100 000,00 €</b>
<b>Sous Total 2015</b>			<b>2 780 000,00 €</b>	<b>11 294 750,00 €</b>	<b>14 074 750,00 €</b>	<b>16 761 023,02 €</b>
2025	remise en état des réseaux	Diagnostic			- €	- €
		Réhabilitation y compris télégestion et mise en conformité lié à l'autocontrôle		450 000,00 €	450 000,00 €	<b>550 947,65 €</b>
	remise en état des postes de refoulement		- €	- €	- €	- €
	Extensions projetées	Extensions	- €	1 761 701,00 €	1 761 701,00 €	<b>2 156 900,05 €</b>
		Aménagement des Stations d'épuration / transfert	- €	- €	- €	- €
<b>Sous Total 2025</b>			<b>- €</b>	<b>2 211 701,00 €</b>	<b>2 211 701,00 €</b>	<b>2 707 847,70 €</b>

**Tableau 2 : Investissement en assainissement collectif sur Schœlcher à envisager aux horizons 2015 et 2025**

Les coûts sont issus du zonage datant de 2003. Les prix établis à l'époque sont actualisés à l'aide de l'indice TP01. L'actualisation est établie sur la base de l'évolution de l'index TP1 entre juin 2003 (index : 481.6) et juin 2007 (Index : 581.6), soit un accroissement de près de 20.76 % en 4 ans, soit un peu plus de 5.19% d'augmentation par an.

L'actualisation se fera donc de la manière suivante :  $n \cdot (1.0519)^{(2007-2003)}$ , avec n le montant à réactualiser.

Le montant des travaux pour Fond Lahaye est issu d'une étude récente et ne fait donc pas l'objet d'actualisation.

## Programme d'assainissement de la CACEM

### Rapport final

#### 5.1.3 Commune du Lamentin

Les investissements projetés sur les grands bassins de collecte (Acajou, Pelletier, Gaigneron et Dillon) du Lamentin sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Bassin de collecte		Acajou	Gaigneron	Pelletier	Dillon	Total en 2001	Total en 2007	
2015	remise en état des réseaux	Diagnostic				289 000,00 €	ND	289 000,00 €
		Réhabilitation y compris télégestion et mise en conformité lié à l'autocontrôle				1 000 000,00 €	ND	1 000 000,00 €
	remise en état des postes de refoulement					500 000,00 €	ND	500 000,00 €
	Extensions projetées	Extensions (y compris renforcement des ouvrages existants et démantèlement des mini-stations)	1 681 000,00 €	9 162 000,00 €		1 100 000,00 €	11 943 000,00 €	15 206 373,27 €
		Aménagement des Stations d'épuration / transfert	2 280 000,00 €	2 500 000,00 €	1 326 000,00 €	- €	6 106 000,00 €	7 774 438,18 €
<b>Sous Total 2015</b>						- €	24 769 811,45 €	
2025	remise en état des réseaux	Diagnostic				- €	- €	- €
		Réhabilitation y compris télégestion et mise en conformité lié à l'autocontrôle				2 000 000,00 €	ND	2 000 000,00 €
	remise en état des postes de refoulement					1 000 000,00 €	ND	1 000 000,00 €
	Extensions projetées	Extensions	- €	3 600 000,00 €	2 100 000,00 €	- €	5 700 000,00 €	7 257 500,43 €
		Aménagement des Stations d'épuration / transfert	- €	4 000 000,00 €	- €	- €	ND	4 000 000,00 €
<b>Sous Total 2025</b>						- €	14 257 500,43 €	

**Tableau 3 : Investissement en assainissement collectif sur le Lamentin à envisager aux horizons 2015 et 2025**

Le zonage du Lamentin date de 2001. Une actualisation des prix est nécessaire. L'actualisation est établie sur la base de l'évolution de l'index TP1 entre juin 2001 (index : 457.1) et juin 2007 (Index : 581.6), soit un accroissement de près de 27.24% en 6 ans, soit un peu moins de 4.54% d'augmentation par an.

L'actualisation se fera donc de la manière suivante :  $n \cdot (1.0454)^{(2007-2001)}$ , avec n le montant à réactualiser.

NB : Lors de la réalisation du zonage d'assainissement, aucune réhabilitation de réseau et des postes de refoulement n'avait été envisagée. Néanmoins, au vu de l'état général des réseaux et des échéances envisagées (horizon 2025), il semble nécessaire d'intégrer un coût de réhabilitation des réseaux et postes de refoulement. Pour ce faire, il a été considéré en première approche les ratios établis dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de Fort-de-France. Les montants proposés sont donc à considérer avec précaution dans l'attente d'un diagnostic fin.

Par ailleurs, une troisième tranche d'extension non prévu en 2001 lors de l'élaboration du zonage risque d'être nécessaire sur la station de Gaigneron à l'horizon 2025, cette dernière a donc été estimée dans le cadre de cette étude.

**Programme d'assainissement de la CACEM**

**Rapport final**

**5.1.4 Commune de Saint Joseph**

Les investissements projetés sur le bassin de collecte de Rosière à saint-Joseph sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Bassin de collecte		Mini Step	Rosière	Total en 2002	Total en 2007	
2015	remise en état des réseaux	Diagnostic	- €	120 000,00 €	120 000,00 €	152 789,48 €
		Réhabilitation y compris télégestion et mise en conformité lié à l'autocontrôle	350 000,00 €	350 000,00 €	700 000,00 €	891 271,98 €
	remise en état des postes de refoulement		- €	- €	- €	- €
	Extensions projetées	Extensions (y compris renforcement des ouvrages existants et démantèlement des mini-stations)	1 353 100,00 €	- €	1 353 100,00 €	1 722 828,74 €
		Aménagement des Stations d'épuration / transfert	- €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	3 692 412,50 €
<b>Sous Total 2015</b>		<b>1 703 100,00 €</b>		<b>1 703 100,00 €</b>	<b>6 459 302,71 €</b>	
2025	remise en état des réseaux	Diagnostic	- €	- €	- €	- €
		Réhabilitation y compris télégestion et mise en conformité lié à l'autocontrôle	- €	- €	- €	- €
	remise en état des postes de refoulement		- €	- €	- €	- €
	Extensions projetées	Extensions			- €	- €
		Aménagement des Stations d'épuration / transfert	5 139 500,00 €	- €	5 139 500,00 €	6 543 846,22 €
<b>Sous Total 2025</b>		<b>5 139 500,00 €</b>		<b>5 139 500,00 €</b>	<b>6 543 846,22 €</b>	

**Tableau 4 : Investissement en assainissement collectif sur Saint-Joseph à envisager aux horizons 2015 et 2025**

Ce zonage a été établi en 2002. Une actualisation des prix est nécessaire. Elle est réalisée sur la base de l'évolution de l'index TP1 entre juin 2002 (index : 466.2) et juin 2007 (Index : 581.6), soit un accroissement de près de 24.75 % en 5 ans, soit un peu plus de 4.95 % d'augmentation par an.

L'actualisation se fera donc de la manière suivante :  $n \cdot (1.0495)^{(2007-2002)}$ , avec n le montant à réactualiser.

La remise en état des postes de refoulement et la réhabilitation des mini-stations ainsi que celle de la station d'épuration de Rosière ont déjà eu lieu.

# Programme d'assainissement de la CACEM

## Rapport final

### 5.2 BILAN DES INVESTISSEMENTS POUR LA REALISATION DES EXTENSIONS

#### 5.2.1 Commune de Fort de France

Le tableau suivant récapitule les extensions envisagées sur la commune de Fort de France.

Numéro	Nom	Total des abonnés à raccorder	Total des équivalents habitants	Total	coût par EH	Échéance	Coût par échéance
<b>raccordement à l'horizon 2015</b>							
D28-EXT15	robert attuly	1	800	- €	- €	2008-2013	2 265 830 €
D21-EXT15	Forum Dillon	1	200	10 450 €	52 €		
G2-EXT15	Morne coco	400	1164	280 000 €	241 €		
D27-EXT15	route de la folie (calvaire)	24	670	en cours	- €		
D11-EXT15	la Mevnard	1	50	24 530 €	491 €		
D15-EXT15	Pointe des carrières	589	1715	1 950 850 €	1 138 €		
D212-EXT15	bas didier route de l'union	227	711	en cours	- €	2009-2014	3 012 350 €
C2-EXT15	rue du morne morissot	146	426	661 100 €	1 552 €		
D17-EXT15	Rue Victor Laman	71	206	169 950 €	825 €		
G1-EXT15	ravine vilaine	203	1920	en cours	- €		
D213-EXT15	bas didier	155	1341	1 684 650 €	1 256 €		
D23-EXT15	Bvd Maurice Bishop	81	235	496 650 €	2 113 €		
D14-EXT15	Volga	893	2598	2 630 650 €	1 013 €	2010-2015	2 630 650 €
D22-EXT15	Pointe des sables	912	2654	2 830 300 €	1 066 €	2011-2016	2 830 300 €
D24-EXT15	Quai des tourelles	196	572	631 400 €	1 104 €	2012-2017	1 400 300 €
D29-EXT15	Chemin Dép. 44	50	646	768 900 €	1 190 €		
D13-EXT15	Boulevard de la TSF	427	1242	1 832 050 €	1 475 €	2013-2018	3 219 150 €
D12-EXT15	rive gauche riv. Monsieur	314	915	1 387 100 €	1 516 €		
D26-EXT15	bas ravine bouillée	195	569	1 051 050 €	1 847 €	2014-2019	4 127 750 €
D25-EXT15	route des religieuses	522	1518	3 076 700 €	2 027 €		
D210-EXR15	haut des rochers	67	194	495 550 €	2 554 €	2015-2020	2 411 750 €
C3-EXT15	RD 13	95	276	790 350 €	2 864 €		
C1-EXT15	rue jambette	32	92	286 000 €	3 109 €		
D211-EXT15	rue petit pavoie	49	143	en cours	- €		
D16-EXT15	rue Henri Fldat	57	165	839 850 €	5 090 €		
<b>raccordement à l'horizon 2025</b>							
D12-EXT25	Aval avenue G. Plissoneau	651	2046	4 631 550 €	2 264 €	2016-2021	4 631 550 €
D21-EXT25	Aval avenue coridon	536	1559	3 763 100 €	2 414 €	2017-2022	3 763 100 €
D11-EXT25	Rivière Monsieur	63	684	2 127 950 €	3 111 €	2018-2023	3 245 000 €
D22-EXT25	Général béal	93	349	1 117 050 €	3 201 €		
G5-EXT25	Vallons de Balata	503	1926	5 147 450 €	2 673 €	2019-2024	5 147 450 €
D23-EXT25	lunette bouillée	549	2098	2 164 250 €	1 032 €	2020-2025	5 438 950 €
D25-EXT25	Ravine Vilaine rue ieunesse	248	1123	2 005 300 €	1 786 €		
D24-EXT25	langelier	220	641	1 269 400 €	1 980 €		
D26-EXT25	Aval debrosse la vallée	121	451	998 250 €	2 213 €	2021-2026	4 877 950 €
P1-EXT25	route de la fontaine	498	1749	3 879 700 €	2 218 €		
G6-EXT25	terrasse de Balatta	138	700	1 615 900 €	2 308 €	2022-2027	4 137 650 €
C2-EXT26	rue des deux oies	145	1022	2 521 750 €	2 467 €		
D14-EXT25	RD trinité	611	2259	7 291 350 €	3 228 €	2023-2028	7 291 350 €
G1-EXT25	Aval avenue du Bel horizon	223	648	2 096 050 €	3 235 €	2024-2029	5 826 700 €
D13-EXT25	Aval route de Moutte	157	457	1 921 150 €	4 204 €		
G4-EXT25	Berge de Briand	142	415	1 809 500 €	4 360 €		
C1-EXT25	rivière jambette	99	337	1 596 650 €	4 738 €	2025-2030	4 998 400 €
G2-EXT25	rive gauche ravine vilaine	75	220	1 212 750 €	5 513 €		
G3-EXT25	route de poste Colson	52	152	2 189 000 €	14 401 €		

Tableau 5 : Coût estimé des extensions à envisager sur Fort de France chaque année

## Programme d'assainissement de la CACEM

### Rapport final

#### 5.2.2 Commune de Schœlcher

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des extensions envisagées sur la commune de Schœlcher.

Numéro	Nom	Total des équivalents habitants	Total 2003	Total actualisé	coût par EH	Échéance	Coût par échéance
<b>raccordement à l'horizon 2015</b>							
S5-EXT15	Anse Madame	316	en cours	en cours	NC	2008-2013	102 844 €
S1-EXT15	Fond Bernier	1165	en cours	en cours	NC		
S5-EXT15	Anse Madame Sud	188	84 000 €	102 844 €	547 €		
S3-EXT15	Collat Est	1845	2 229 658 €	2 729 833 €	1 480 €	2011-2015	2 729 833 €
S5-EXT15	Anse Gouraud	75	97 872 €	119 827 €	1 598 €	2012-2015	1 464 997 €
S4-EXT15	Plateau Fofu - Lorsol	500	677 026 €	828 902 €	1 658 €		
S5-EXT15	Fond Batelière	300	421 674 €	516 267 €	1 721 €		
S4-EXT15	Ravine Touza - Case Navire	878	1 350 000 €	1 652 843 €	1 883 €	2013-2016	1 652 843 €
S5-EXT15	Morne Boye	200	330 814 €	405 025 €	2 025 €	2014-2017	1 478 761 €
S2-EXT15	Collat Ouest	454	877 000 €	1 073 736 €	2 365 €		
S5-EXT15	Résédas	50	107 324 €	131 400 €	2 628 €	2015-2018	922 786 €
S4-EXT15	Petit Florentin	250	646 384 €	791 386 €	3 166 €		
<b>raccordement à l'horizon 2025</b>							
S2-EXT25	Hauteurs de Terreville	3045	1 761 701 €	2 156 900 €	708 €	2016-2020	2 156 900 €

**Tableau 6 : Coût estimé des extensions à envisager sur Schœlcher chaque année**

#### 5.2.3 Commune du Lamentin

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des extensions envisagées sur la commune du Lamentin.

Numéro	Nom	Total des équivalents habitants	Total 2003	Total actualisé	coût par EH	Echéance	Coût par échéance
<b>raccordement à l'horizon 2015</b>							
L6-EXT15	Acajou Prolongé, Nord et Sud	9047	315 000 €	401 072 €	44 €	2008-2013	401 072 €
L7-EXT15	ZI de la Lézarde + Four à Chaux Sud	5000	1 400 000 €	1 782 544 €	357 €	2009-2014	1 782 544 €
L5-EXT15	Zones non collectées du Bourq	2436	862 000 €	1 097 538 €	451 €	2010-2015	1 097 538 €
	BOIS CARRE financé par tiers	8500	financier par un tiers		ND		
L8-EXT15	Basse Gondeau - Valmayore	3202	1 326 000 €	1 688 324 €	527 €	2011-2016	1 688 324 €
L1-EXT15	Jeanne d'Arc, Mahaut vers Gaigneron	1608	900 000 €	1 145 921 €	713 €	2012-2017	1 145 921 €
L4-EXT15	ZI Californie, Mangles vers STEP Acajou	1500	1 366 000 €	1 739 254 €	1 160 €	2013-2018	1 739 254 €
L3-EXT15	ZI Jambette vers STEP Dillon	800	1 100 000 €	1 400 570 €	1 751 €	2014-2019	1 400 570 €
L2-EXT15	Raccordement Jeanne d'Arc-Long Pré (Tranche1)	1100	6 000 000 €	7 639 474 €	6 945 €	2015-2020	7 639 474 €
<b>raccordement à l'horizon 2025</b>							
L1-EXT25	Acajou - Gondeau	880	1 700 000 €	2 164 518 €	2 460 €	2020-2025	2 164 518 €
L2-EXT25	Réseau Pelletier 6km + Lotissements	2790	2 100 000 €	2 673 816 €	958 €	2022-2027	2 673 816 €
L3-EXT25	Quartier Belème	500	1 492 250 €	1 900 000 €	3 800 €	2023-2028	1 900 000 €

**Tableau 7 : Coût estimé des extensions à envisager sur le Lamentin chaque année**

**Programme d'assainissement de la CACEM**

**Rapport final**

**5.2.4 Commune de Saint Joseph**

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des extensions envisagées sur la commune de Saint Joseph.

Numéro	Nom	Total des équivalents habitants	Total 2003	Total actualisé	coût par EH	Échéance	Coût par échéance
<b>raccordement à l'horizon 2015</b>							
J3-EXT15	collecte de Salubre	250	330 000 €	420 171 €	1 681 €	2009-2014	420 171 €
J2-EXT15	collecte de Rosiere	200	360 000 €	458 368 €	2 292 €	2011-2016	458 368 €
J1-EXT15	Collecte et traitement sur Rivière Monsieur	300	663 100 €	844 289 €	2 814 €	2013-2018	844 289 €
<b>raccordement à l'horizon 2025</b>							
J2-EXT25	Collecte de Goureau	575	349 500 €	444 999 €	774 €	2016-2021	444 999 €
J1-EXT25	collecte et transfert de Belle Etoile	300	350 000 €	445 636 €	1 485 €	2017-2022	445 636 €
J3-EXT25	collecte et transfert de Chapelle	965	1 201 500 €	1 529 805 €	1 585 €	2018-2023	1 529 805 €
J8-EXT25	collecte de Gondeau Saint Joseph	375	1 273 000 €	1 620 842 €	4 322 €	2019-2024	1 620 842 €
J4-EXT25	collecte de Séailles	84	335 500 €	427 174 €	5 085 €	2020-2025	427 174 €
J6-EXT25	collecte et transfert de Long Bois	105	437 500 €	557 045 €	5 305 €	2021-2026	557 045 €
J5-EXT25	collecte de Goureau et Durand	120	540 500 €	688 189 €	5 735 €	2022-2027	688 189 €
J7-EXT25	collecte de l'Allée	135	652 000 €	830 156 €	6 149 €	2023-2027	830 156 €

**Tableau 8 : Coût estimé des extensions à envisager sur Saint Joseph chaque année**

## Programme d'assainissement de la CACEM

### Rapport final

#### 5.3 ACTUALISATION DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT A LEUR ECHEANCE

Les investissements prévus pour les travaux relatifs à l'assainissement collectif des quatre communes de la CACEM ont été évalués sur la base des prix 2007. Les montants sont les suivants :

Commune \ Horizon	2015	2025
Fort-de-France	45 739 400 €	62 872 800 €
Schœlcher	16 761 000 €	2 708 000 €
Le Lamentin	24 770 000 €	14 257 500 €
Saint-Joseph	6 459 300 €	6 544 000 €

Il convient en fonction de l'échéance de programmation de ces travaux de procéder à une actualisation de leur coût.

L'actualisation des prix est établie sur la base de l'évolution de l'index TP1 entre juin 1997 (index : 408.6) et juin 2007 (Index : 581.6), soit un accroissement de près de 42% en 10 ans, soit un peu plus de 4.2% d'augmentation par an.

L'actualisation se fera donc de la manière suivante :  $(1.042)^n$  avec n= année projetée – année en cours (2008)

##### 5.3.1 Commune de Fort de France

Ici, est récapitulé le coût par échéance des investissements et de leur évolution supposée.

échéance d'intervention	coût d'investissement estimé à janvier 2008	coût actualisé (TP 01) à l'horizon considéré
2008-2013	3 973 522 €	3 973 522 €
2009-2014	4 200 600 €	4 377 025 €
2010-2015	7 719 639 €	8 381 706 €
2011-2016	8 488 054 €	9 603 096 €
2012-2017	7 868 735 €	9 276 322 €
2013-2018	3 395 502 €	4 171 023 €
2014-2019	4 242 398 €	5 430 224 €
2015-2020	3 672 726 €	4 898 494 €
2016-2021	8 135 966 €	11 307 091 €
2017-2022	5 843 477 €	8 462 152 €
2018-2023	8 828 097 €	13 321 229 €
2019-2024	6 142 438 €	9 657 966 €
2020-2025	6 552 488 €	10 735 416 €
2021-2026	6 506 633 €	11 108 020 €
2022-2027	4 250 238 €	7 560 688 €
2023-2028	7 439 156 €	13 789 212 €
2024-2029	6 357 885 €	12 279 938 €
2025-2030	5 189 076 €	10 443 384 €
Total	108 806 630 €	158 776 507 €

Tableau 9 : Coût d'investissement estimé par année sur Fort de France

## Programme d'assainissement de la CACEM

### Rapport final

#### 5.3.2 Commune de Schœlcher

Ici, est récapitulé le coût par échéance des investissements et de leur évolution supposée.

échéance d'intervention	coût d'investissement estimé à janvier 2008	coût actualisé (TP 01) à l'horizon considéré
2008-2013	847 879 €	847 878.92 €
2009-2014	745 035 €	776 326.85 €
2010-2015	3 474 868 €	3 772 886.93 €
2011-2016	2 210 032 €	2 500 355.37 €
2012-2017	2 397 878 €	2 826 819.09 €
2013-2018	3 598 716 €	4 420 650.95 €
2014-2019	2 741 557 €	3 509 163.42 €
2015-2020	745 035 €	993 690.00 €
2016-2021	1 999 637 €	2 779 027.76 €
2017-2022	78 707 €	113 978.19 €
2018-2023	78 707 €	118 765.28 €
2019-2024	78 707 €	123 753.42 €
2020-2025	78 707 €	128 951.06 €
2021-2026	78 707 €	134 367.01 €
2022-2027	78 707 €	140 010.42 €
2023-2028	78 707 €	145 890.86 €
2024-2029	78 707 €	152 018.27 €
2025-2030	78 707 €	158 403.04 €
<b>Total</b>	<b>19 469 000 €</b>	<b>23 642 936.84 €</b>

**Tableau 10 : Coût d'investissement estimé par année sur Schœlcher**

#### 5.3.3 Commune du Lamentin

Ici, est récapitulé le coût par échéance des investissements et de leur évolution supposée.

échéance d'intervention	coût d'investissement estimé à janvier 2008	coût actualisé (TP 01) à l'horizon considéré
2008-2013	1 822 790 €	1 822 790 €
2009-2014	3 204 261 €	3 338 840 €
2010-2015	2 519 255 €	2 735 317 €
2011-2016	3 110 041 €	3 518 595 €
2012-2017	2 567 639 €	3 026 947 €
2013-2018	1 994 825 €	2 450 436 €
2014-2019	1 656 142 €	2 119 844 €
2015-2020	7 895 046 €	10 530 007 €
2016-2021	751 916 €	1 044 988 €
2017-2022	751 916 €	1 088 878 €
2018-2023	751 916 €	1 134 610 €
2019-2024	751 916 €	1 182 264 €
2020-2025	2 916 434 €	4 778 205 €
2021-2026	751 916 €	1 283 660 €
2022-2027	3 425 736 €	6 093 993 €
2023-2028	2 651 916 €	4 915 590 €
2024-2029	751 916 €	1 452 289 €
2025-2030	751 916 €	1 513 285 €
<b>Total</b>	<b>39 027 500 €</b>	<b>54 030 538 €</b>

**Tableau 11 : Coût d'investissement estimé par année sur Le Lamentin**



## 5.3.4 Commune de Saint Joseph

Ici, est récapitulé le coût par échéance des investissements et de leur évolution supposée.

échéance d'intervention	coût d'investissement estimé à janvier 2008	coût actualisé (TP 01) à l'horizon considéré
2008-2013	149 152 €	<b>149 152 €</b>
2009-2014	569 323 €	<b>593 234 €</b>
2010-2015	3 841 564 €	<b>4 171 032 €</b>
2011-2016	607 520 €	<b>687 328 €</b>
2012-2017	149 152 €	<b>175 832 €</b>
2013-2018	993 441 €	<b>1 220 339 €</b>
2014-2019	149 152 €	<b>190 912 €</b>
2015-2020	149 152 €	<b>198 931 €</b>
2016-2021	444 999 €	<b>618 445 €</b>
2017-2022	445 636 €	<b>645 342 €</b>
2018-2023	1 529 805 €	<b>2 308 411 €</b>
2019-2024	1 620 842 €	<b>2 548 505 €</b>
2020-2025	427 174 €	<b>699 870 €</b>
2021-2026	557 045 €	<b>950 978 €</b>
2022-2027	688 189 €	<b>1 224 210 €</b>
2023-2028	830 156 €	<b>1 538 777 €</b>
2024-2029	- €	- €
2025-2030	- €	- €
<b>Total</b>	<b>13 152 301 €</b>	<b>17 921 299 €</b>

Tableau 12 : Coût d'investissement estimé par année sur Saint Joseph

## 6 COÛTS D'EXPLOITATION

Le coût d'exploitation futur est estimé par tranche annuelle ; il est établi en considérant :

- L'évolution des charges à traiter sur chaque ouvrage, du fait de l'augmentation de la population raccordée au réseau d'eaux usées
- La diminution des apports d'eaux claires parasites de temps sec et de temps de pluie
- La mise en place de nouvelles extensions et de leurs ouvrages annexes.

Ces coûts comprennent :

- Les dépenses électriques
- La consommation de réactifs
- La main d'œuvre
- La maintenance des ouvrages

Les coûts d'exploitation retenus par types d'ouvrages sont présentés dans le tableau ci-joint :

Hypothèses des coûts d'exploitation	
canalisation par ml	4,00 €
poste dont les pompes < ou = à 3 Kw	3 000,00 €
poste dont les pompes < ou = à 9 Kw	6 000,00 €
poste dont les pompes < ou = à 15 Kw	8 000,00 €
poste dont les pompes > à 15 Kw	10 000,00 €
traitement H <sub>2</sub> S par m <sup>3</sup>	0,60 €
STEP Boues activées par EH	40,00 €
STEP Physico-Chimique par EH	60,00 €

**Tableau 13 : Hypothèses des coûts d'exploitation**

Ainsi, sur ces bases, les coûts annuels d'exploitation pressentis sur chaque commune sont récapitulés dans les paragraphes suivants.

**Programme d'assainissement de la CACEM**

**Rapport final**

**6.1 COMMUNE DE FORT DE FRANCE**

coût annuel d'exploitation				
année	réseau	poste de refoulement	station d'épuration	total
2007	860 000.00 €	181 000.00 €	2 022 900.00 €	<b>3 063 900.00 €</b>
2008	872 028.00 €	181 000.00 €	2 036 940.20 €	<b>3 089 968.20 €</b>
2009	913 976.00 €	715 077.55 €	2 256 293.41 €	<b>3 885 346.96 €</b>
2010	924 496.00 €	774 037.06 €	2 738 711.77 €	<b>4 437 244.83 €</b>
2011	933 576.00 €	770 700.62 €	2 799 736.76 €	<b>4 504 013.38 €</b>
2012	942 616.00 €	767 429.74 €	2 928 192.44 €	<b>4 638 238.18 €</b>
2013	963 956.00 €	764 225.14 €	3 079 991.20 €	<b>4 808 172.34 €</b>
2014	987 816.00 €	761 087.54 €	3 242 075.64 €	<b>4 990 979.18 €</b>
2015	1 011 796.00 €	758 017.68 €	3 367 652.09 €	<b>5 137 465.77 €</b>
2016	1 039 956.00 €	1 320 451.11 €	3 758 497.63 €	<b>6 118 904.74 €</b>
2017	1 063 296.00 €	1 587 933.77 €	3 914 261.57 €	<b>6 565 491.34 €</b>
2018	1 083 996.00 €	1 583 998.51 €	4 063 495.46 €	<b>6 731 489.97 €</b>
2019	1 116 996.00 €	1 690 079.57 €	4 170 101.36 €	<b>6 977 176.93 €</b>
2020	1 141 636.00 €	1 686 260.47 €	4 377 078.25 €	<b>7 204 974.72 €</b>
2021	1 174 756.00 €	1 682 532.74 €	4 592 274.83 €	<b>7 449 563.58 €</b>
2022	1 204 516.00 €	1 701 905.54 €	4 740 403.47 €	<b>7 646 825.01 €</b>
2023	1 250 396.00 €	1 698 363.60 €	4 862 851.03 €	<b>7 811 610.63 €</b>
2024	1 288 676.00 €	1 816 123.83 €	5 012 591.11 €	<b>8 117 390.94 €</b>
2025	1 322 036.00 €	1 861 496.72 €	5 128 148.54 €	<b>8 311 681.26 €</b>
2026	1 322 036.00 €	1 858 410.55 €	5 211 850.30 €	<b>8 392 296.85 €</b>

**Tableau 14 : Coûts annuels d'exploitation pour l'assainissement de Fort de France**

**6.2 COMMUNE DE SCHÛLCHER**

coût annuel d'exploitation				
année	réseau	poste de refoulement	station d'épuration	total
2007	240 000.00 €	44 000.00 €	895 300.00 €	<b>1 179 300.00 €</b>
2008	262 800.00 €	62 000.00 €	995 440.00 €	<b>1 320 240.00 €</b>
2009	262 800.00 €	62 000.00 €	995 440.00 €	<b>1 320 240.00 €</b>
2010	262 800.00 €	62 000.00 €	995 440.00 €	<b>1 320 240.00 €</b>
2011	291 840.00 €	68 000.00 €	1 150 140.00 €	<b>1 509 980.00 €</b>
2012	319 840.00 €	95 000.00 €	1 202 640.00 €	<b>1 617 480.00 €</b>
2013	335 440.00 €	95 000.00 €	1 255 320.00 €	<b>1 685 760.00 €</b>
2014	348 480.00 €	109 000.00 €	1 294 560.00 €	<b>1 752 040.00 €</b>
2015	352 480.00 €	109 000.00 €	1 312 560.00 €	<b>1 774 040.00 €</b>
2016	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>
2017	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>
2018	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>
2019	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>
2020	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>
2021	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>
2022	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>
2023	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>
2024	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>
2025	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>
2026	376 360.00 €	127 000.00 €	1 495 260.00 €	<b>1 998 620.00 €</b>

**Tableau 15 : Coûts annuels d'exploitation pour l'assainissement de Schœlcher**

**Programme d'assainissement de la CACEM**

**Rapport final**

**6.3 COMMUNE DU LAMENTIN**

coût annuel d'exploitation				
année	réseau	poste de refoulement	station d'épuration	total
2007	200 000.00 €	97 000.00 €	919 400.00 €	1 216 400.00 €
2008	237 556.00 €	97 000.00 €	1 281 280.00 €	1 615 836.00 €
2009	252 988.00 €	111 000.00 €	1 481 280.00 €	1 845 268.00 €
2010	263 052.00 €	117 000.00 €	1 918 720.00 €	2 298 772.00 €
2011	275 952.00 €	123 000.00 €	2 046 800.00 €	2 445 752.00 €
2012	284 364.00 €	149 000.00 €	2 111 120.00 €	2 544 484.00 €
2013	309 452.00 €	149 000.00 €	2 171 120.00 €	2 629 572.00 €
2014	327 156.00 €	155 000.00 €	2 203 120.00 €	2 685 276.00 €
2015	389 540.00 €	165 000.00 €	2 247 120.00 €	2 801 660.00 €
2016	389 540.00 €	165 000.00 €	2 247 120.00 €	2 801 660.00 €
2017	389 540.00 €	165 000.00 €	2 247 120.00 €	2 801 660.00 €
2018	389 540.00 €	165 000.00 €	2 247 120.00 €	2 801 660.00 €
2019	389 540.00 €	165 000.00 €	2 247 120.00 €	2 801 660.00 €
2020	409 440.00 €	165 000.00 €	2 282 320.00 €	2 856 760.00 €
2021	409 440.00 €	165 000.00 €	2 282 320.00 €	2 856 760.00 €
2022	409 440.00 €	165 000.00 €	2 282 320.00 €	2 856 760.00 €
2023	433 440.00 €	165 000.00 €	2 393 920.00 €	2 992 360.00 €
2024	433 440.00 €	165 000.00 €	2 393 920.00 €	2 992 360.00 €
2025	441 440.00 €	165 000.00 €	2 393 920.00 €	3 000 360.00 €

**Tableau 16 : Coûts annuels d'exploitation pour l'assainissement du Lamentin**

**6.4 COMMUNE DE SAINT JOSEPH**

coût annuel d'exploitation				
année	réseau	poste de refoulement	station d'épuration	total
2007	36 000,00 €	58 000,00 €	267 800,00 €	361 800,00 €
2008	36 000,00 €	58 000,00 €	267 800,00 €	361 800,00 €
2009	40 120,00 €	61 000,00 €	277 800,00 €	378 920,00 €
2010	40 120,00 €	61 000,00 €	277 800,00 €	378 920,00 €
2011	44 520,00 €	67 000,00 €	285 800,00 €	397 320,00 €
2012	44 520,00 €	67 000,00 €	285 800,00 €	397 320,00 €
2013	50 720,00 €	79 000,00 €	297 800,00 €	427 520,00 €
2014	50 720,00 €	79 000,00 €	297 800,00 €	427 520,00 €
2015	50 720,00 €	79 000,00 €	297 800,00 €	427 520,00 €
2016	59 520,00 €	85 000,00 €	320 800,00 €	465 320,00 €
2017	63 200,00 €	91 000,00 €	332 800,00 €	487 000,00 €
2018	68 400,00 €	97 000,00 €	371 400,00 €	536 800,00 €
2019	81 200,00 €	121 000,00 €	386 400,00 €	588 600,00 €
2020	85 600,00 €	121 000,00 €	389 760,00 €	596 360,00 €
2021	91 520,00 €	127 000,00 €	393 960,00 €	612 480,00 €
2022	98 240,00 €	133 000,00 €	398 760,00 €	630 000,00 €
2023	106 840,00 €	139 000,00 €	404 160,00 €	650 000,00 €
2024	106 840,00 €	139 000,00 €	404 160,00 €	650 000,00 €
2025	106 840,00 €	139 000,00 €	404 160,00 €	650 000,00 €
2026	106 840,00 €	139 000,00 €	404 160,00 €	650 000,00 €

**Tableau 17 : Coûts annuels d'exploitation pour l'assainissement de Saint Joseph**

## 7 EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

C'est à la régie des eaux de la CACEM d'instituer la redevance et d'en fixer le tarif afin d'équilibrer son budget. Pour cela l'article R.2333-122 du CGCT prévoit un seul budget pour l'assainissement collectif et non collectif, mais il exige l'institution de deux redevances, une pour l'assainissement collectif et une autre pour l'assainissement non collectif, ainsi que la tenue, dans un état complémentaire, de la répartition entre les opérations relatives à l'assainissement collectif et non collectif.

De ce fait, il est proposé ici de distinguer les redevances à mettre en place pour le collectif pour chaque commune.

### 7.1 COMMUNE DE FORT DE FRANCE

Actuellement, la facture d'eau pour un abonné EAU/ASSAINISSEMENT sur Fort de France se décompose, pour un usager domestique classique, comme suit :

- ✚ Une part forfaitaire fixe de 40 € HT
- ✚ Une part indexée sur le m<sup>3</sup> d'eau consommée : recouvrement assainissement : 1.40 €/m<sup>3</sup>

Sur la base de 6 400 000 m<sup>3</sup> consommés en 2006 et en considérant que 57% des abonnés étaient concernés par la part assainissement indexée, la recette est près de 5 800 000 € HT. Elle permet de recouvrir les travaux en cours, les frais d'exploitations y compris main d'œuvre et charge salariale.

Si ODYSSI ne souhaite pas contracter d'emprunt, l'évolution du prix de l'eau subira une augmentation moyenne de près de 0.81 € sur 18 ans pour atteindre 2.21 € du m<sup>3</sup> pour la part eau usée.

Si ODYSSI contracte un emprunt, l'évolution du prix de l'eau, en considérant les coûts d'investissement et d'exploitation, subira une augmentation moyenne de près de :

- 0.43 € pour un emprunt sur 20 ans pour atteindre près de 1.83 €
- 0.33 € pour un emprunt sur 30 ans pour atteindre près de 1.73 €

### 7.2 COMMUNE DE SCHŒLCHER

Actuellement, la facture d'eau pour un abonné EAU/ASSAINISSEMENT sur Schœlcher se décompose, pour un usager domestique classique, comme suit :

- ✚ Une part forfaitaire fixe de 40 € HT
- ✚ Une part indexée sur le m<sup>3</sup> d'eau consommée : recouvrement assainissement : 1.40 € / m<sup>3</sup>

Sur la base de 732.735 m<sup>3</sup> consommés en 2007 par les abonnés indexés à la part assainissement, la recette annuelle est près de 1 230 000 € HT. Elle permet de recouvrir les travaux en cours, les frais d'exploitations y compris main d'œuvre et charge salariale.

Si ODYSSI ne souhaite pas contracter d'emprunt, l'évolution du prix de l'eau subira une augmentation moyenne de près de 0.95 € sur 18 ans pour atteindre 2.35 € du m<sup>3</sup> pour la part eau usée.

Si ODYSSI souhaite contracter un emprunt, l'évolution du prix de l'eau, en considérant les coûts d'investissement et d'exploitation, subira une augmentation moyenne de près de :

## Programme d'assainissement de la CACEM

### Rapport final

- 0.54 € pour un emprunt sur 20 ans pour atteindre près de 1.93 €
- 0.38 € pour un emprunt sur 30 ans pour atteindre près de 1.77 €

### 7.3 COMMUNE DU LAMENTIN

Actuellement, la facture d'eau pour un abonné EAU/ASSAINISSEMENT sur Le Lamentin se décompose, pour un usager domestique classique, comme suit :

- ✚ Une part forfaitaire fixe de 51.44 € HT
- ✚ Une part indexée sur le m<sup>3</sup> d'eau consommée : recouvrement assainissement : 1.3351 € / m<sup>3</sup>

Sur la base de 1 155 329 m<sup>3</sup> consommés en 2007 par les abonnés indexés à la part assainissement, la recette annuelle est voisine de 1 934 000 € HT. Elle permet de recouvrir les travaux en cours, les frais d'exploitations y compris main d'œuvre et charge salariale.

Si ODYSSI ne souhaite pas contracter d'emprunt, l'évolution du prix de l'eau subira une augmentation moyenne de près de 0.06 € sur 18 ans pour atteindre 1.39 € du m<sup>3</sup> pour la part eau usée. Néanmoins, certaines années, le coût lié aux travaux poussera le coût de la part assainissement jusqu'à 3.02 € du m<sup>3</sup> sur l'année.

Si ODYSSI souhaite contracter un emprunt, l'évolution du prix de l'eau, en considérant les coûts d'investissements et d'exploitation, subira une augmentation moyenne de près de :

- 0.09 € pour un emprunt sur 20 ans pour atteindre près de 1.41 €
- 0.06 € pour un emprunt sur 30 ans pour atteindre près de 1.39 €

### 7.4 COMMUNE DE SAINT JOSEPH

Actuellement, la facture d'eau pour un abonné EAU/ASSAINISSEMENT sur Saint Joseph se décompose, pour un usager domestique classique, comme suit :

- ✚ Une part forfaitaire fixe de 40 € HT
- ✚ Une part indexée sur le m<sup>3</sup> d'eau consommée : recouvrement assainissement : 0.65 € / m<sup>3</sup>

Sur la base de 57 252 m<sup>3</sup> consommés en 2007 par les abonnés indexés à la part assainissement, la recette annuelle atteint près de 246 000 € HT permettant de recouvrir les travaux en cours, les frais d'exploitations y compris main d'œuvre et charge salariale.

Si ODYSSI ne souhaite pas contracter d'emprunt, l'évolution du prix de l'eau subira une augmentation moyenne de près de 2.42 € sur 18 ans pour atteindre 3.07 € du m<sup>3</sup> pour la part eau usée.

Si ODYSSI souhaite contracter un emprunt, l'évolution du prix de l'eau en considérant les coûts d'investissements et d'exploitation, subira une augmentation moyenne de près de :

- 1.25 € pour un emprunt sur 20 ans pour atteindre près de 1.94 €
- 0.96 € pour un emprunt sur 30 ans pour atteindre près de 1.63 €

## 8 EVOLUTION DES RECETTES

Les tableaux ci-après présentent l'évaluation de l'impact de l'investissement selon l'estimation 2008 vis-à-vis du nombre d'usager par tranches annuelles pressenties en termes d'équivalent habitant.

### 8.1 NOUVELLES RECETTES

Les travaux d'extension des réseaux d'assainissement collectif vont permettre d'accroître le nombre d'abonnés Assainissement.

A l'horizon 2015, c'est près de 67800 Eq. Hab supplémentaires qui seront raccordés ce qui va générer annuellement une recette de plus de 6,45 M€ soit entre 2015 et 2025 plus de 64,5 M€.

A l'horizon 2025, plus de 28700 Eq. Hab vont être raccordés et la recette annuelle atteindra plus de 2,6 M€.

► Il convient de rapprocher ces recettes (prix 2007) des investissements liés à l'extension des réseaux près de 156 M€ (prix 2007). Ainsi, en 2035, les recettes engendrées couvrent l'ensemble des investissements liés aux extensions (réseaux, renforcement des ouvrages, stations d'épuration).

### 8.2 SUBVENTIONS ENVISAGEABLES

Les subventions envisageables grâce aux DOCUP futurs sont récapitulées dans le tableau ci-joint. La répartition du montant de chaque DOCUP s'est fait en considérant un prorata lié au montant de travaux dans chaque commune. Aussi, ces subventions sont mentionnées à titre indicatif et ne sont pas figées sur chaque commune ni à l'échelle de la CACEM.

Hypothèse réaliste DOCUP	2007-2013	2014-2020	2021-2027
Montant pour la CACEM	20 000 000 €	16 000 000 €	12 000 000 €
Sous total Fort de France	10 000 000 €	8 000 000 €	7 000 000 €
Sous total Lamentin	3 375 640 €	4 567 146 €	3 656 089 €
Sous total Schœlcher	4 355 441 €	1 861 948 €	214 213 €
Sous total Saint Joseph	2 268 919 €	1 570 905 €	1 129 698 €
Pourcentages minimums retenus			
Réseau	30% à 60%	30% à 60%	30% à 60%
Station d'épuration jusqu'à 70 %	35% à 70%	35% à 70%	35% à 70%
Etude jusqu'à 80 %	40% à 80%	40% à 80%	40% à 80%

Tableau 18 : Subvention et pourcentage applicable suivant le type de mission envisagé

Ainsi en ce projetant sur les différentes années de travaux les subventions envisageables sont récapitulées pour chaque commune dans les paragraphes suivants.

**Programme d'assainissement de la CACEM**

**Rapport final**

**8.2.1 Commune de Fort de France**

échéance d'intervention	coût d'investissement estimé à janvier 2008	Subventions envisageables à l'horizon considéré
2008-2013	3 973 522.00 €	963 000.40 €
2009-2014	4 200 600.00 €	1 266 270.87 €
2010-2015	7 719 639.00 €	2 125 839.80 €
2011-2016	8 488 054.00 €	2 478 661.82 €
2012-2017	7 868 735.00 €	2 168 829.09 €
2013-2018	3 395 502.00 €	997 398.02 €
2014-2019	4 242 398.00 €	953 138.28 €
2015-2020	3 672 726.00 €	556 896.92 €
2016-2021	8 135 966.00 €	1 069 470.68 €
2017-2022	5 843 477.00 €	1 072 137.69 €
2018-2023	8 828 097.00 €	1 903 852.01 €
2019-2024	6 142 438.00 €	1 188 597.09 €
2020-2025	6 552 488.00 €	1 255 907.32 €
2021-2026	6 506 633.00 €	1 239 696.77 €
2022-2027	4 250 238.00 €	1 051 554.72 €
2023-2028	7 439 156.00 €	1 889 133.75 €
2024-2029	6 357 885.00 €	1 549 306.46 €
2025-2030	5 189 076.00 €	1 270 308.29 €
<b>Total</b>	<b>108 806 630.00 €</b>	<b>25 000 000.00 €</b>

**Tableau 19 : Subventions envisageables pour chaque année sur Fort de France**

**8.2.2 Commune de Schœlcher**

échéance d'intervention	coût d'investissement estimé à janvier 2008	Subventions envisageables à l'horizon considéré
2008-2013	654 316 €	235 270.11 €
2009-2014	551 472 €	198 291.01 €
2010-2015	3 281 305 €	1 179 847.62 €
2011-2016	2 016 469 €	725 054.82 €
2012-2017	2 204 315 €	792 598.04 €
2013-2018	3 405 153 €	1 224 379.26 €
2014-2019	2 547 994 €	839 702.00 €
2015-2020	551 472 €	181 740.01 €
2016-2021	2 235 607 €	736 753.52 €
2017-2022	78 707 €	25 938.15 €
2018-2023	78 707 €	25 938.15 €
2019-2024	78 707 €	25 938.15 €
2020-2025	78 707 €	25 938.15 €
2021-2026	78 707 €	42 842.51 €
2022-2027	78 707 €	42 842.51 €
2023-2028	78 707 €	42 842.51 €
2024-2029	78 707 €	42 842.51 €
2025-2030	78 707 €	42 842.51 €
<b>Total</b>	<b>18 156 465.96 €</b>	<b>6 431 601.54 €</b>

**Tableau 20 : Subventions envisageables pour chaque année sur Schœlcher**



**Programme d'assainissement de la CACEM**

**Rapport final**

**8.2.3 Commune du Lamentin**

échéance d'intervention	coût d'investissement estimé à janvier 2008	Subventions envisageables à l'horizon considéré
2008-2013	656 643.82 €	236 107.15 €
2009-2014	2 038 115.39 €	732 838.11 €
2010-2015	1 353 109.21 €	486 532.80 €
2011-2016	1 943 895.21 €	698 959.68 €
2012-2017	1 401 492.55 €	503 929.83 €
2013-2018	1 994 825.04 €	717 272.35 €
2014-2019	1 656 141.69 €	545 788.37 €
2015-2020	7 895 045.57 €	2 601 845.03 €
2016-2021	428 571.43 €	141 237.49 €
2017-2022	428 571.43 €	141 237.49 €
2018-2023	428 571.43 €	141 237.49 €
2019-2024	428 571.43 €	141 237.49 €
2020-2025	2 593 089.10 €	854 563.27 €
2021-2026	428 571.43 €	233 284.46 €
2022-2027	3 102 387.38 €	1 688 723.76 €
2023-2028	2 328 571.43 €	1 267 512.21 €
2024-2029	428 571.43 €	233 284.46 €
2025-2030	428 571.43 €	233 284.46 €
<b>Total</b>	<b>29 963 316.39 €</b>	<b>11 598 875.90 €</b>

**Tableau 21 : Subventions envisageables pour chaque année sur Le Lamentin**

**8.2.4 Commune de Saint Joseph**

échéance d'intervention	coût d'investissement estimé à janvier 2008	Subventions envisageables à l'horizon considéré
2008-2013	149 151.64 €	53 629.94 €
2009-2014	569 322.72 €	204 709.40 €
2010-2015	3 841 564.14 €	1 381 297.94 €
2011-2016	607 520.09 €	218 443.90 €
2012-2017	149 151.64 €	53 629.94 €
2013-2018	993 440.85 €	357 208.09 €
2014-2019	149 151.64 €	49 153.54 €
2015-2020	149 151.64 €	49 153.54 €
2016-2021	444 999.37 €	146 651.39 €
2017-2022	445 635.99 €	146 861.19 €
2018-2023	1 529 804.70 €	504 153.49 €
2019-2024	1 620 841.76 €	534 155.13 €
2020-2025	427 173.93 €	140 776.94 €
2021-2026	557 044.99 €	303 216.52 €
2022-2027	688 189.30 €	374 602.35 €
2023-2028	830 156.19 €	451 879.25 €
2024-2029	- €	- €
2025-2030	- €	- €
<b>Total</b>	<b>13 152 300.57 €</b>	<b>4 969 522.55 €</b>

**Tableau 22 : Subventions envisageables pour chaque année sur Saint Joseph**